

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 408 Vœu relatif à la diffusion du guide sur la laïcité et la neutralité au sein des services publics de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la laïcité et la neutralité du service public sont essentielles au vivre-ensemble et s'inscrivent dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de la République ;

Considérant que la Maire de Paris s'est engagée à mener ou à poursuivre avec détermination un ensemble cohérent et diversifié d'actions ayant pour objet de promouvoir la laïcité à Paris et au sein des services publics parisiens ;

Considérant que dans le cadre de cette politique la Ville de Paris accueille tous les ans le prix de la laïcité et que la Maire de Paris vient d'inaugurer, le 9 décembre 2015, les aménagements de la Place de la Laïcité ;

Considérant qu'à l'occasion du débat d'actualité de la séance du Conseil de Paris du 23 novembre 2015, la Maire de Paris a affirmé ne pas admettre « la moindre entorse au principe de laïcité dans les services municipaux de la Ville » ;

Considérant que la Maire de Paris a saisi l'Observatoire de la laïcité de la Ville de Paris, afin de formuler des recommandations permettant aux encadrants du personnel de pouvoir exercer leurs missions de contrôle et de résolution d'éventuels conflits ;

Considérant qu'à la demande de la Maire de Paris, et dans le prolongement de ces travaux, l'Observatoire de la laïcité a contribué à la rédaction d'un guide de la laïcité et de la neutralité au sein des services publics de la Ville de Paris à destination des encadrants, ayant pour objectif de rappeler et de clarifier les

règles de neutralité du service public et les règles de laïcité devant s'appliquer, ainsi que des procédures et mesures à prendre afin de détecter, prévenir et résoudre toute difficulté quant à son application ;

Considérant qu'il est légitime, afin de répondre aux éventuelles inquiétudes des usagers des services publics parisiens, de porter à leur connaissance le contenu de ce guide et de clarifier les règles en vigueur et les moyens déployés au sein des services publics ;

Considérant le vœu déposé par Fadila MEHAL, Yves POZZO DI BORGO, OLGA JOHNSON et les élus du groupe UDI-MoDem ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que la publication du guide « Laïcité et neutralité au sein des services publics de la Ville de Paris » soit accompagnée d'une communication pédagogique permettant une large appropriation de son contenu par les usagers des services publics parisiens ;

Que, dans un souci de sensibilisation, soit organisée une rencontre dénommée « les assises de la laïcité » à destination du personnel de la Ville de Paris, mais également des usagers ;

Que ce guide soit mis à disposition des acteurs de la démocratie locale pour qu'ils puissent s'en saisir ;

Que le Patronage Laïque Jules Vallès, établissement municipal parisien qui a pour mission de promouvoir les valeurs laïques et républicaines, soit associé à l'ensemble de cette démarche.